

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 03 DEC. 2020

Portant déclaration d'utilité publique d'un ouvrage de transport d'électricité

NOR : [TRER2035047A]

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 323-3 et suivants, R. 323-6 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1 à L. 122-3, L. 123-1 à L. 123-19 ;

Vu la demande d'examen au cas par cas effectuée par RTE Réseau de Transport d'Electricité, reçue complète le 15 octobre 2019 par la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable, relative au dossier de création d'un poste de transformation électrique 225 000/20 000 volts sur la commune de Brioux-sur-Boutonne, et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité ;

Vu la décision de l'Autorité environnementale en date du 14 novembre 2019, après examen au cas par cas, de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de création d'un poste de transformation électrique 225 000/20 000 volts sur la commune de Brioux-sur-Boutonne et de son raccordement au réseau de transport d'électricité ;

Vu la demande présentée par RTE (Réseau de transport d'électricité) en date du 30 avril 2020 en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de création de deux lignes électriques aériennes à 225 000 volts pour le raccordement du poste de Brioux à la ligne électrique à 225 000 volts Fléac-Niort, sur le territoire de la commune de Brioux-sur-Boutonne dans le département des Deux-Sèvres ;

Vu la consultation du maire et des services intéressés en date du 25 mai 2020, et les avis formulés ;

Vu le dossier mis à disposition du public à la mairie de Brioux-sur-Boutonne du 30 septembre au 16 octobre 2020, aucune remarque n'ayant été formulée sur le projet ;

Vu la synthèse du maître d'ouvrage en date du 16 octobre 2020 ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, en date du 19 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Préfet des Deux-Sèvres, en date du 20 octobre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'institution de servitudes, les travaux de construction de deux lignes électriques aériennes à 225 000 volts pour le raccordement du poste de Brioux à la ligne électrique à 225 000 volts Fléac-Niort, sur le territoire de la commune de Brioux-sur-Boutonne, dans le département des Deux-Sèvres, à effet de créer deux lignes électriques aériennes à 225 000 volts Brioux-Fléac et Brioux-Niort.

Article 2

La directrice de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 3 DEC. 2020

Pour la Ministre et par délégation :

Le sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables



Nicolas CLAUSET